

Demande d'inscription École Internationale Site Differdange / Site Esch-sur-Alzette

Enseignement SECONDAIRE

**Inscriptions pour l'année scolaire 2018/2019
du 17 au 23 mars 2018**

Samedi 17 mars 2018	de 10h00 à 13h00 (Esch s/Alzette)
Lundi 19 mars 2018	de 16h00 à 18h00 (Differdange)
Mercredi 21 mars 2018	de 12h00 à 14h00 (Esch s/Alzette)
Jeudi 22 mars 2018	de 16h00 à 20h00 (Differdange)
Vendredi 23 mars 2018	de 13h00 à 16h00 (Esch s/Alzette)

Rentrée scolaire - Lundi 17 septembre 2018

à envoyer à
inscriptions@eide.lu

I. Partie à conserver par les parents

1. Les inscriptions pour l'année scolaire 2018/2019

Chers parents,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre école et de la confiance que vous nous accordez en inscrivant votre enfant à l'EIDE.

Pour nous permettre d'accueillir au mieux votre enfant dans sa nouvelle classe et de répondre à ses besoins, il est important que vous remplissiez chacun des champs de renseignements dans les formulaires.

La première phase d'inscription est réservée aux demandes d'inscription pour les classes de S1, ACCU et VP1. Les élèves qui fréquentent actuellement l'École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette sont automatiquement réinscrits dans les classes S2-S3 ; VP2-VP3. Toute nouvelle demande d'inscription dans ces classes se fera exclusivement par courriel à inscriptions@eide.lu et ne sera considérée qu'après les conseils de classe de fin d'année. L'envoi de la fiche d'inscription en format PDF facilitera le traitement électronique des données.

Pour des raisons de lisibilité les dossiers manuscrits ne seront pas acceptés, tous les dossiers doivent être remis dactylographiés. Tout dossier incomplet (champs non remplis ou absence de documents à joindre obligatoirement) retardera le traitement de la demande d'inscription. Le dossier complété pour une inscription en S1, ACCU et VP1 sera à remettre pendant la période d'inscription, à savoir entre le 17 et le 23 mars 2018. Les inscriptions reçues pendant les journées d'inscription sont prioritaires.

À l'issue de la période d'inscription et en fonction des places disponibles et des demandes reçues, nous vous confirmerons la préinscription de votre enfant au plus tard la première semaine de mai.

2. Présentation de l'école et du système européen pour le secondaire

Pourquoi une école publique internationale ?

L'École Internationale qui a ouvert ses portes en septembre 2016 a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle est une école publique qui dispense un enseignement multilingue et multiculturel reposant sur les bases des écoles européennes. Contrairement aux autres écoles européennes actuellement installées au Luxembourg, l'École Internationale est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription. L'École Internationale offre des classes aussi bien au primaire (de 6 à 11 ans) qu'au secondaire (à partir de 12 ans) dans les sections francophone, germanophone et anglophone. Peuvent s'inscrire dans la première année du primaire les élèves qui ont 6 ans au 31 août 2018. Les élèves sont admis à l'école secondaire s'ils ont un avis d'orientation pour l'enseignement secondaire classique ou secondaire général.

Une école à temps plein

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 07.00 to 18.00.

	Differdange	Esch-sur-Alzette
Ouverture et accueil	07h00-08h00	07h00-07h45
Heures de classe obligatoires (Lu-Je)	08h00-15h35	07h45-15h20
Heures de classe obligatoires (Ve)	08h00-14h00	07h45-13h50
Pause midi	11h50-13h20	11h35-13h05
Activités péri-parascolaires	entre midi	
Étude surveillée	15h45-16h45	15h30-16h30

Offre scolaire à la rentrée 2018/2019

Depuis cette année, l'offre scolaire est étendue à Esch-sur-Alzette avec des classes supplémentaires qui fonctionneront dans le bâtiment dit Victor Hugo.

En 2018/19, notre école fonctionnera donc sur 3 sites:

- une école primaire à Differdange, 2, rue de la Montagne (ancienne école ménagère)
- une école secondaire à Differdange, Campus de l'EIDE, L-4573 Differdange
- une école primaire et secondaire à Esch-sur-Alzette, 91, rue Victor Hugo.

Notre école proposera dès la rentrée 2018/19 une section germanophone, une section anglophone et une section francophone.

	S1 et S2	S3	VP1, VP2 et VP3	ACCU
Section anglophone	Differdange	Differdange	Differdange	Esch
Section francophone	Differdange et Esch	Differdange	Differdange	Esch
Section germanophone	Esch		Differdange	/

Le secondaire

L'enseignement secondaire comprend sept années.

Durant les trois premières années, les élèves suivent un programme commun appelé cycle d'observation. La majorité des matières sont enseignées dans la langue de la section. À partir de la première année du secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une troisième langue. En troisième année du secondaire, le cours de sciences humaines est dispensé dans la langue 2. En quatrième et cinquième années secondaires correspondant au cycle de pré-orientation, le cours obligatoire de sciences intégrées est subdivisé en trois matières : physique, chimie et biologie. Pour les mathématiques, les élèves ont le choix entre un cours normal et un cours avancé. Des cours d'option sont proposés en langue 2.

Les classes de sixième et septième secondaires forment le cycle d'orientation menant au baccalauréat. Outre un ensemble de matières obligatoires (dont la langue 1, la langue 2, les mathématiques, un cours de sciences, la philosophie, l'éducation physique, l'histoire et la géographie), les élèves se voient offrir un large éventail de cours à option de deux ou quatre périodes.

Le niveau de performance des élèves est régulièrement évalué et des bulletins sont distribués deux fois par an.

À la fin de chaque année scolaire, le conseil de classe décide, sur base des critères de promotion, de l'avancement à la classe suivante ou non. En cas d'échec, l'élève peut être obligé de redoubler la classe. Pour les élèves dont les besoins spécifiques requièrent des cours individuels, il est possible de prendre des mesures appropriées en étroite collaboration avec les parents.

Les programmes scolaires des trois sections linguistiques sont identiques et soumis aux mêmes exigences. Tous les programmes des différentes sections préparent au même examen : le Baccalauréat européen.

Le Baccalauréat européen

L'examen du Baccalauréat européen sanctionne à la fin de la 7^e année les études du cycle secondaire. Le diplôme délivré à l'issue des examens est reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi que dans de nombreux autres pays. Les titulaires du Baccalauréat jouissent au Luxembourg des mêmes droits et avantages que les détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires. Ils peuvent s'inscrire avec les mêmes droits que les ressortissants nationaux en possession de titres équivalents, dans les universités ou instituts d'études supérieures de tous les pays de l'Union Européenne.

Les épreuves d'examen portent sur les matières enseignées en 6^e et 7^e années.

Les matières à l'école secondaire

Secondaire 1 (S1)	Périodes de 45'	Secondaire 2 (S2)	Périodes de 45'	Secondaire 3 (S3)	Périodes de 45'
Langue 1 (FR-EN-DE-PT)	5	Langue 1 (FR-EN-DE-PT)	5	Langue 1 (FR-EN-DE-PT)	5
Langue 2 (FR-EN-DE)	5	Langue 2 (FR-EN-DE)	5	Langue 2 (FR-EN-DE)	4
Langue 3 (FR-EN-DE-PT)	3	Langue 3 (FR-EN-DE-PT)	3	Langue 3 (FR-EN-DE-PT)	3
Luxembourgeois	2	Luxembourgeois	2	Luxembourgeois	2
Mathématiques	4	Mathématiques	4	Mathématiques	4
		Latin (option)	2	Latin (option)	2
Sciences intégrées	3	Sciences intégrées	3	Sciences intégrées	4
Sciences humaines	3	Sciences humaines	3	Sciences humaines	3
Éducation artistique	2	Éducation artistique	2	Éducation artistique	2
Éducation musicale	2	Éducation musicale	2	Éducation musicale	2
Éducation physique	2	Éducation physique	2	Éducation physique	2
Vie et société	2	Vie et société	2	Vie et société	2

Règles générales pour l'enseignement des langues au secondaire

Notre école secondaire propose trois sections linguistiques : une section francophone, une section anglophone et une section germanophone. Outre la langue de la section, les élèves choisissent à l'école primaire une langue parmi le français, l'allemand, l'anglais ou le portugais. Au secondaire, ils optent pour une troisième langue parmi ces langues.

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire ainsi que pour les élèves des classes inférieures de l'école secondaire.

Les règles sont les suivantes :

Langue de la section (FR ou EN ou DE) = L1 ou L2

Même programme dans les 3 sections, seule la langue véhiculaire est différente.

Langue 1 = niveau langue maternelle = FR ou EN ou DE ou PT

La L1 (niveau langue maternelle) est enseignée à partir de la 1^{re} année primaire. Il s'agit soit de la langue de section (français ou anglais ou allemand), soit du portugais.

Langue 2 = niveau langue étrangère = EN ou FR ou DE

La L2 est enseignée à partir de la 1^{re} année primaire ; l'élève a le choix entre l'allemand (DE), l'anglais (EN) ou le français (FR). Cette langue doit être différente de la L1.

En 3^e, 4^e et 5^e années secondaires, la L2 d'un élève (EN, DE ou FR) est la langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines (S3), d'histoire et de géographie et d'économie (S4).

Langue 3 = EN ou FR ou DE ou PT

La L3 est enseignée à partir de la 1^{re} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue qui n'est pas étudiée en tant que L1 ou L2. L'École Internationale offre les langues suivantes en tant que L3 : l'allemand (DE), le français (FR), l'anglais (EN) et le portugais (PT). En 1^{re} année, le cours de L3 est un cours débutant.

Langue 4 = EN ou FR ou DE ou PT

La L4 est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^e année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle qui n'est pas étudiée en tant que L1, L2 ou L3. En 4^e année, le cours de L4 est un cours débutant.

Le luxembourgeois obligatoire pour tous

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire.

Important :

La langue de section choisie est obligatoirement la L1 ou la L2 :

- en section francophone : le français est soit L1 soit L2
- en section anglophone : l'anglais est soit L1 soit L2.

La L2 doit obligatoirement être différent de la L1.

3. Documents à joindre à la demande d'inscription

- le présent dossier dûment rempli (dactylographié)
- une photo d'identité récente de l'élève
- en cas de séparation/divorce des parents : pièce attestant que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale (le cas échéant, fournir le document indiquant le nom du parent qui exerce le droit de garde ou le jugement de tutelle)
- pour les enfants non scolarisés dans le cycle 4.2 du système scolaire luxembourgeois : une copie du dernier bulletin reçu ou une attestation des compétences de l'enfant dans les branches suivantes : mathématiques, langue 1 et langue 2
- N.B. les photocopies doivent être préparées par les parents ; l'école peut certifier conforme toute copie remise par les parents si l'original est présenté.

Documents à fournir pour le 8 juillet 2018 au plus tard, afin de confirmer la préinscription

- à l'issue de l'année scolaire en cours, une **copie du bilan de fin de cycle 4.2** ou une copie du bulletin scolaire 2017/2018, indiquant que l'élève a atteint les niveaux de compétences qui lui permettent de poursuivre sa scolarité à l'enseignement post-primaire.

II. Partie à remettre à l'administration de l'école

1. Renseignements concernant l'élève

Données de l'élève

Nom :	<input type="text"/>	Rue & N° :	<input type="text"/>
Prénom(s) :	<input type="text"/>	Code Postal :	<input type="text"/> - <input type="text"/>
Matricule (sans espaces) :	<input type="text"/>	Localité :	<input type="text"/>
Sexe :	f <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/>	Commune :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>	Pays :	<input type="text"/>
Lieu de naissance :	<input type="text"/>	Si d'origine étrangère, date d'arrivée au Lux.	<input type="text"/>
Pays de naissance :	<input type="text"/>	Pays d'origine :	<input type="text"/>
1 ^{re} nationalité :	<input type="text"/>	Rang d'âge de l'enfant : Ex : le deuxième de trois enfants = 2/3	<input type="text"/> / <input type="text"/>
2 ^e nationalité :	<input type="text"/>	GSM de l'enfant (facultatif) :	<input type="text"/>
3 ^e nationalité :	<input type="text"/>	E-mail de l'enfant (facultatif) :	<input type="text"/>
1 ^{re} langue parlée :	<input type="text"/>		
2 ^e langue parlée :	<input type="text"/>		
Autres langues parlées :	<input type="text"/>		

Loisirs

Est-ce que votre enfant pratique une ou plusieurs activités sportives ? OUI NON

Si oui, laquelle/lesquelles ?

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Est-ce que votre enfant joue d'un instrument de musique ? OUI NON

Si oui, lequel/lesquels ?

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Données des représentants

Nom du représentant 1 :	<input type="text"/>	Nom du représentant 2 :	<input type="text"/>
Prénom du rep. 1 :	<input type="text"/>	Prénom du rep. 2 :	<input type="text"/>
Lien/droit parental :	<input type="text"/>	Lien/droit parental :	<input type="text"/>
Téléphone/GSM :	<input type="text"/>	Téléphone/GSM :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Nom de l'employeur :	<input type="text"/>	Nom de l'employeur :	<input type="text"/>
Adresse de l'employeur :	<input type="text"/>	Adresse de l'employeur :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Téléphone travail :	<input type="text"/>	Téléphone travail :	<input type="text"/>
Autre représentant :	<input type="text"/>	Langue de communication écrite préférée :	
Lien :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Téléphone/GSM :	<input type="text"/>		

Historique scolaire

	Année d'études	Nom de l'école/Ville/Pays
2017/2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2016/2017	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2015/2016	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2014/2015	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2013/2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2. Choix de la section linguistique, de la classe et des langues

Section linguistique

Francophone Anglophone Germanophone

Classe

S1 S2 S3 ACCU VP

Langue 1: langue enseignée au niveau langue maternelle

FR
français

EN
anglais

DE
allemand

PT
portugais

Langue 2: langue enseignée au niveau première langue étrangère

FR
français

EN
anglais

DE
allemand

Langue 3: langue enseignée au niveau deuxième langue étrangère

FR
français

EN
anglais

DE
allemand

PT
portugais

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise (communication orale) en tant que langue d'intégration est obligatoire les 3 premières années du secondaire pour tous les élèves.

Important :

Une des langues L1 ou L2 doit obligatoirement être la langue de la section choisie. L1, L2 et L3 doivent être différentes.

À l'entrée en secondaire, l'élève doit avoir une très bonne maîtrise de la L1 et une bonne maîtrise de la L2. L'école se réserve le droit de faire des tests si l'élève provient d'un système scolaire non luxembourgeois. L'étude de la L3 commence en S1 pour tous les élèves.

Préférence du site

Site Differdange
Campus de l'EIDE
L-4573 Differdange

Site Esch-sur-Alzette
91, rue Victor Hugo
L-4141 Esch-sur-Alzette

La répartition des élèves sur les 2 sites sera faite sur base de votre préférence et du domicile de l'enfant, et ce en fonction des places disponibles.

3. Je choisis d'inscrire mon enfant à l'École Internationale pour les raisons suivantes :

Frère(s) ou sœur(s) à EIDE : OUI NON

Nom	Prénom	Classe	en cours d'inscription
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

4. Soutien pédagogique

Votre enfant a-t-il déjà eu besoin d'un soutien supplémentaire à l'apprentissage ?

OUI NON

Si vous répondez par OUI, veuillez expliquer de quel soutien il s'agissait :

Veuillez nous énumérer et fournir les pièces à l'appui (si vous en avez) :

Votre enfant a-t-il, à l'heure actuelle ou dans un futur proche, besoin d'un soutien supplémentaire à l'apprentissage ?

OUI NON

Si vous estimez que oui, veuillez nous expliquer en quelques lignes la raison de cette demande :

5. Utilisation d'images

Nous essayons de documenter toutes nos activités notamment sur notre site web. Par l'inscription de votre enfant, vous autorisez l'école à publier des photos sur lesquelles pourra apparaître votre enfant (participation à des activités scolaires, compétitions sportives, remises de certificats et diplômes...) sur le site internet de notre école ou sur d'autres sites.

En cas de désaccord avec la présente disposition, veuillez le signaler par écrit au secrétariat de direction de l'école.

6. Autorisation de sortie

Selon leur emploi de temps, les élèves du secondaire peuvent être autorisés à quitter l'école plus tôt en cas d'absence d'un professeur.

Veuillez indiquer si vous autorisez votre enfant à quitter l'école plus tôt dans ce cas précis. Les élèves qui ne disposent pas d'une autorisation de sortie doivent obligatoirement être présents à l'école. Leur présence sera contrôlée et notée.

OUI, j'autorise mon enfant à quitter l'école plus tôt.

NON, je n'autorise pas mon enfant à quitter l'école plus tôt.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école pendant leur pause de midi.

7. Engagement

En soumettant ce formulaire, vous assurez que toutes les informations que vous avez indiquées dans ce formulaire sont véridiques et exactes et vous vous engagez à communiquer tout changement au secrétariat de direction de l'école.

Je sollicite l'inscription de mon enfant à l'Ecole Internationale.

Nom(s) Prénom(s) du/des représentant(s): _____

Date: _____

Signature(s): _____

8. Accord d'admission entre l'École Internationale et les parents

Il est primordial que votre enfant se sente à l'aise dans notre lycée pour qu'il soit soutenu au mieux selon ses compétences, ses capacités et ses intérêts.

Notre objectif est d'amener votre enfant au plus haut niveau de qualification possible. Pour une collaboration réussie entre école et parents, il est essentiel que les parents soutiennent le travail de la communauté scolaire et qu'ils prennent les engagements suivants :

- Les sorties et les séjours scolaires (projets didactiques, séjours sportifs, classes transplantées, échanges entre écoles) ont une valeur éducative, didactique et sociale bien spécifique et font partie intégrante de la vie scolaire. Nous autorisons notre enfant à participer à ces activités.
- Mon enfant / notre enfant participera au cours d'éducation physique et de natation ainsi qu'à toute activité commune obligatoire dans le cadre de l'enseignement.
- Je participerai / Nous participerons aux soirées des parents ainsi qu'aux réunions d'information.
- Je respecterai / Nous respecterons le règlement scolaire.
- Je soutiendrai / Nous soutiendrons la communauté scolaire lors d'événements (fête scolaire, ...).
- Je soutiendrai / Nous soutiendrons l'école en encourageant notre enfant :

en matière de comportement social :

- à renoncer à l'agression verbale et physique ;
- à soutenir ses camarades et à s'entraider mutuellement ;
- à respecter la propriété d'autrui et les locaux de l'école ;

en matière de comportement de travail :

- à acquérir le matériel scolaire nécessaire ;
- à faire régulièrement ses devoirs à domicile ;
- à être à l'heure et à fréquenter l'école de façon régulière.

Differdange/Esch-sur-Alzette, le _____

Représentants légaux

Pour la Direction